

BAREME¹ DES HONORAIRES TRANSACTION

Immobilier Résidentiel Traditionnel et Ancien

Montants TTC² (TVA³20%)

Applicable à compter du 28 septembre 2020

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, ...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur

PRIX DE VENTE	TAUX
Inférieur à 50 001 €	Forfait de 5 000 €
50 001 € à 100 000 €	8 %
100 001 € à 200 000 €	7 %
200 001 € à 450 000 €	6 %
450 001 € à 800 000 €	5 %
Luxury	
800 001 € à 1 200 000 €	6 %
1 200 001 € à 2 500 000 €	7 %
Supérieur à 2 500 001 €	8 %

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « confiance » :

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au

prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10 % des honoraires affichés sur le présent barème

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au

prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20 % des honoraires affichés sur le présent barème

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au

prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30 % des honoraires affichés sur le présent barème

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « liberté » : suppression de la clause d'irrévocabilité.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « win-win » : en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par le mandat « success », les honoraires contractuels seront divisés par moitié.

BAREME¹ DES HONORAIRES TRANSACTION

Immobilier Viager – Ventes à terme

Montants TTC² (TVA³ 20%)

Applicable à compter du 28 septembre 2020

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, ...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur

VALEUR VENALE	TAUX
Inférieur à 50 001 €	Forfait de 6 000 €
50 001 € à 100 000 €	9,00%
100 001 € à 200 000 €	8,00%
200 001 € à 450 000 €	7,00%
Supérieur à 450 001 €	6,00%

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « confiance » :

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10 % des honoraires affichés sur le présent barème

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20 % des honoraires affichés sur le présent barème

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30 % des honoraires affichés sur le présent barème

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « liberté » : suppression de la clause d'irrévocabilité.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « win-win » : en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par le mandat « success », les honoraires contractuels seront divisés par moitié.

BAREME¹ DES HONORAIRES TRANSACTION

Terrains

Montants TTC² (TVA³ 20%)

Applicable à compter du 28 Septembre 2020

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, ...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur/aménageur/lotisseur

PRIX DE VENTE	TAUX
Inférieur à 50 001 €	Forfait de 5 000 €
50 001 € à 150 000 €	10,00%
150 001 € à 300 000 €	9,00%
Supérieur à 300 001 €	8,00%

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « confiance » :

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10 % des honoraires affichés sur le présent barème

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20 % des honoraires affichés sur le présent barème

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30 % des honoraires affichés sur le présent barème

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « liberté » : suppression de la clause d'irrévocabilité.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « win-win » : en cas de vente à un

¹ Barème à la charge du mandant - ² Toutes Taxes Comprises - ³ Taxe sur Valeur Ajoutée - ⁴ Hors Taxes

acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par le mandat « success », les honoraires contractuels seront divisés par moitié.

BAREME¹ DES HONORAIRES LOCATION VIDE & MEUBLEE

Immobilier Traditionnel, Ancien, Neuf

Montants TTC² (TVA³ 20%)

Applicable à compter du 28 septembre 2020

Les honoraires de location soumis à la loi du 06 juillet 1989 sont à part égale entre le bailleur et le locataire

Le montant TTC² imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur, et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n ° 2014-890 du 1er août 2014

Honoraires à la charge du bailleur* :

- Entremise : 150 € TTC²
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALLUR au m² suivant la zone concernée**
- Etat des lieux : 3 € TTC² du m² pour l'établissement de l'état des lieux

Honoraires à la charge du locataire* :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALLUR au m² suivant la zone concernée**
- Etat des lieux : 3 € TTC² du m² pour l'établissement de l'état des lieux

* Le montant des honoraire s'entend TVA incluse au taux en vigueur

** Trois zones : Zone très tendue : 12€/m² – Zone tendue : 10€/m² – Zone non tendue : 8€/m²

Les honoraires sont dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s)

BAREME DES HONORAIRES LOCATION SAISONNIERE

Immobilier Traditionnel, Ancien, Neuf

Montants TTC² (TVA³ 20%)

Applicable à compter du 28 septembre 2020

La location saisonnière est régie uniquement par le code civil (article 1713 et suivants)

Honoraires à la charge du bailleur* :

DESIGNATION	TAUX (minimum 150€ TTC ²)
Calendrier des tarifs annuels, publicité, rédaction de contrat, suivi administratif, accueil des clients, sortie des clients	25 % TTC ² du calendrier tarifaire
Calendrier des tarifs annuels, publicité, rédaction de contrat, suivi administratif	20 % TTC ² du calendrier tarifaire
Calendrier des tarifs annuels, publicité, apport de contact	15 % TTC ² du calendrier tarifaire

Honoraires à la charge du locataire* :

- Frais de dossier : 100 € TTC²

Les honoraires sont dus à la signature d'un contrat de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s)

BAREME¹ DES HONORAIRES COMMERCE

Montants HT⁴

Applicable à compter du 28 septembre 2020

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, ...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur

CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DE PARTS SOCIALES, DROIT AU BAIL ET VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX

A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente
A la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche

PRIX DE VENTE	TAUX
Inférieur à 30 001 €	Forfait de 5 000 € HT*
30 001 € à 100 000 €	Forfait de 8 000 € HT*
Supérieur à 100 001 €	10,00% HT*

*Taux en vigueur en sus

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « confiance » :

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au

prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10 % des honoraires affichés sur le présent barème

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au

prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20 % des honoraires affichés sur le présent barème

l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au

prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30 % des honoraires affichés sur le présent barème

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « liberté » : suppression de la clause d'irrévocabilité.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « win-win » : en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par le mandat « success », les honoraires contractuels seront divisés par moitié.

HONORAIRES DE LOCATION – LOCATION GERANCE

A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente
A la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche

DESIGNATION	TAUX
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc, ...	30 % HT* du loyer annuel HT*
Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 € HT*	30 % HT* du loyer annuel HT* + 50% honoraires fonds de commerce sur valeur du pas de porte

*Taux en vigueur en sus

HONORAIRES DE LOCATION – AVEC OPTION D'ACHAT

A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente
A la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche

DESIGNATION	TAUX
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc, ...	30 % HT* du loyer annuel HT* + 50 % des honoraires du barème « vente de locaux commerciaux »

¹ Barème à la charge du mandant - ² Toutes Taxes Comprises – ³ Taxe sur Valeur Ajoutée – ⁴ Hors Taxes

